

Normandie

populente Normandie, ravagée par la guerre, est un pays de prairies de culture, d'élevage et de vergers. Son apport à la production française était considérable. Les champs y occupent 397.000 hectares et les herbages 543.000. En 1939, le département de la Seine-Inférieure 340.000, l'Eure 1.000. Soit un total de 1.560.000 hectares du dixième de la production française. En 1942, malgré le fléau de la production, la Normandie a fourni au ravitaillement général 8.600.000 hectolitres de lait, ce qui équivalait environ à la dixième de la quantité collectée sur l'ensemble du territoire. En outre, 3 millions d'hectolitres de lait ont été transformés en beurre et fromages.

Les pompiers de Normandie ont fourni, en 1938, 11.840.000 hectolitres de cidre, représentant à peu près le tiers de la production nationale. En matière d'élevage, il convient de faire une place importante à celui des chevaux, trotteurs, de selle et trait léger, tous de grande valeur ; aux moutons de grande taille de race cotentine, auvergnat, et aux porcs.

Le blé est surtout cultivé dans la Seine-Inférieure, le Calvados et l'Eure ; en 1938, la production de ces départements a atteint 2 millions 654.000 quintaux. Quant à la production betteravière, elle n'est pas moins importante : en 1938, la Seine-Inférieure a fourni 150.000 quintaux de betteraves industrielles, l'Eure 2.000.000, le Calvados 1.119.090, le tout d'une valeur de 143 millions de francs. Aussi les ravages entraînés dans cette province par les furieux combats qu'y s'y déroulent seront cruellement ressentis non seulement par les populations normandes, mais encore par toute la France et particulièrement par l'agglomération parisienne, qui dépendait journalièrement de ces régions d'importantes quantités de viande et de produits laitiers.

Les médicaments ne manqueront pas

avec la recrudescence des bombardements et la paralysie des transports était en droit de se demander si les médicaments et pansements ne manqueraient pas à manquer. Le Ministère de la Santé publique assure que toutes les dispositions utiles ont été prises à ce sujet.

Les usines de produits pharmaceutiques et de pansements n'ont pas cessé d'arrêter dans leurs fabrications, les dérogations nécessaires ayant été accordées. Quant aux stocks existants, le Ministère s'est efforcé de les décentraliser au maximum. La situation est, dans l'ensemble bonne et le Ministère de la Santé publique pourra donc pourvoir aux demandes qui lui seront adressées.

ABONNEMENTS
Prix unique :
Un an... 50 francs
Téléphone 5
C/o. P. Limoges 267.19

L'INDEPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

ANNONCES
la ligne
Chronique locale 5 fr.
Annonces classées 4 »
— judiciaires 6 »
— commerciales 3 50

Nouvelles diverses

Le général Guenter Korten, chef de l'état-major général de la Luftwaffe, et le général Heinz Brandt, premier officier de l'état-major général de l'armée, ont succombé aux blessures qu'ils ont reçues lors de l'attentat contre le Führer.

— Dès qu'il a eu connaissance de l'attentat commis contre le Führer, le Maréchal de France, Chef de l'Etat, a exprimé ses sentiments de réprobation contre cet acte criminel.

Le président Laval, chef du gouvernement, a exprimé les mêmes sentiments à M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich.

— Dans un important discours qui a été prononcé mercredi soir et radiodiffusé, le Dr Goebbels a exposé au peuple allemand les circonstances de l'attentat perpétré contre le Führer. « Nos ennemis, a-t-il dit, ne pourront plus nourrir l'espoir que ce coup odieux et déloyal servira leur cause en quoi que ce soit ».

— On annonce que M. Eden continue à soutenir le gouvernement régulier de Pologne.

— Près de Marmande, la dame Marie Poitevin, 60 ans, de Sainte-Croix-des-Egloux, commune de Riocaud, qui gardait sa petite fille, a été trouvée presque brûlée vive.

— A Paris, des malfaiteurs ont attaqué une imprimerie et se sont emparés de deux millions de titres d'alimentation. Cet établissement était attaqué pour la seconde fois.

— A Mardin (Turquie), une ferme a donné le jour à cinq garçons, parfaitement constitués et en bonne santé.

— Le Maréchal de France, Chef de l'Etat, a reçu en audience Mgr Chaponlié, représentant de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France.

— La Banque de France mettra en circulation un nouveau billet de 100 francs à format réduit.

— La préparation et la mise en vente d'une tranche d'eaux-de-vie rhumées de 35.000 hectolitres a été autorisée par un arrêté du 13 juin. Les eaux-de-vie rhumées préparées ainsi au titre de cette tranche — la quatrième — devront titrer obligatoirement 40°.

— Les tickets n° 3 « produits à raser » de la période de juillet à décembre 1944 donneront droit, au choix des consommateurs, à un savon à barbe de 50 gr. ou une savonnette de toilette, ou un poids précis dans chaque cas particulier d'un produit de remplacement homologué.

LOTTERIE NATIONALE

27^e Tranche 1944

Les numéros se terminant par :	gagnent
0 (séries A et B)	200
18 49 70 89 14 53 01 31 40 52 (séries A et B).....	400
363 874 (série A).....	1.000
(série B).....	2.000
8.871 3.525 (série A).....	5.000
(série B).....	20.000
2.004 (série A).....	20.000
(série B).....	50.000
77.160 15.763 23.174 03.237 67.115 28.902 83.392 20.869 78.660 37.539 (série A)...	30.000
(série B)...	100.000
44.066 61.581 (série A)....	50.000
(série B)....	200.000
168.003 064.403 078.659...	100.000
(série B)....	300.000
019.877 244.350 126.576...	300.000
(série A)....	400.000
(série B)....	500.000
289.122 (série A).....	500.000
(série B).....	500.000
028.009 (série A).....	1.000.000
(série B).....	700.000
123.996 (série A).....	3.000.000
(série B).....	1.000.000
268.673 (série A).....	6.000.000
(série B).....	2.000.000

— Mgr Léon Terrier, évêque de Tarentaise, est nommé évêque de Bayonne.

— Pour la première fois depuis l'entrée des « Alliés » dans Rome, le pape Pie XII s'est élevé contre le communisme.

— On dit que plus de 5.000 bombes volantes ont déjà été lancées sur l'Angleterre depuis le début de l'attaque au moyen de ces engins.

— Dans la grande ville côtière de Bretagne bombardée le 18 juillet, on compte actuellement une centaine de morts.

Après le bombardement de la région lyonnaise, dans la nuit de mercredi à jeudi, M. Boutemy, préfet régional, s'est rendu sur les lieux sinistrés.

Plusieurs localités de l'Isère ont été attaquées. Il y a une vingtaine de morts.

Les travaux de déblaiement dans une commune de Seine-et-Oise, récemment attaquée par l'aviation anglo-américaine, ont permis de dégager 22 morts. On craint que plusieurs autres victimes ne se trouvent encore sous les décombres.

A Nevers, le nombre des victimes du dernier bombardement s'élève actuellement à 129 morts et 22 blessés.

Une ville du Nord a encore été bombardée par l'aviation anglo-américaine. Il y a 18 tués.

Des bombes ont été lancées sur plusieurs communes de l'arrondissement de Péronne. Il n'y a eu aucune victime.

VILLE DE BERGERAC

Avis au Public

La population est informée :

1^o **Franchissement des barrages.** — La sortie de la ville par les barrages qui l'environnent ne pourra avoir lieu que de 6 h. à 9 h. du matin, de 12 h. à 14 h. et de 18 h. à 21 heures. Le rentré en ville restant entièrement libre.

2^o **Couvre-feu.** — Depuis le mardi 1^{er} août, le couvre-feu a lieu à 21 heures précises.

3^o **Stationnement des bateaux.** — Un dernier avertissement est donné aux propriétaires de bateaux pour que ces derniers les placent sur la rive droite de la Dordogne.

Le Maire, J. du SEUTRE.

CONSEIL MUNICIPAL de Bergerac

Réunion du 31 juillet

Sont présents : MM. du Seutre, maire, président ; Biraben, Cohade, Brisseau, Matignon, adjoints ; Branda, Cabarot, Foucaud, Mlle Jalaguier, Marche, Denoix de Saint-Marc, Monseau, conseillers municipaux.

Excusé : M. Casenille.

La séance est ouverte à 17 h.

M. Monseau, élu secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté sans observation.

M. le Maire donne lecture de lettres de remerciements des communes du Bosquel (Somme), de Mouleydière et de Prignonieux, et d'une lettre de M. le Sous-Préfet de Bergerac, concernant la fixation des tarifs d'internat des coléges.

Réfection de l'usine des eaux. — Le Conseil décide de rembourser, à la Compagnie « Ozone », la somme de 50.000 francs avancée par celle-ci pour une partie de la réfection de l'usine.

Frais d'expertise. — Une somme de 549 francs sera payée à l'avoué de la ville pour frais d'expertise sur les causes de rupture du moteur à gaz pauvre de l'usine des eaux.

Cours professionnels. — Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 40.000 francs, à inscrire aux chapitres additionnels du budget de 1944, pour faire face à des dépenses nécessitées par la réorganisation des cours professionnels.

Vétérinaire de l'abattoir. — M. Toumeyragues, vétérinaire à Ber-

gerac, est désigné pour remplir les fonctions de vétérinaire-inspecteur de l'abattoir, en remplacement de M. Pommier, décédé.

Affaires diverses. — Le Conseil vote l'inscription au budget supplémentaire de 1943, de diverses autorisations spéciales en recettes et en dépenses.

Pompes funèbres. — Une demande de majoration, présentée par le service des pompes funèbres générales pour la vente des cercueils, est renvoyée à la Commission pour étude complémentaire.

Hôpital. — Le Conseil donne un avis favorable à différentes délibérations prises par la Commission administrative de l'hôpital :

1° Pour l'achat de sommiers métalliques ;

2° Pour l'inscription au budget supplémentaire, à titre d'autorisation spéciale, de certains dépassements de crédit ;

3° Pour le compte administratif de l'hôpital de l'exercice 1943.

Reclamation de la Société « Enfants de France ». — La Société sportive « Enfants de France », demande que la pénalité, octroyée par la ville relativement à la perte et à la non remise dans les délais, de chaises, soit supprimée sinon réduite. Après discussion, le Conseil décide de faire confiance à M. le Maire pour traiter cette affaire avec le représentant de la Société. Quoi qu'il en soit, s'il peut être transigé au sujet de la perte, le règlement devra être appliqué en ce qui concerne le retard.

Le Conseil se réunit ensuite en Comité secret.

Il faut des apprentis

Chaque année, en France, 340.000 garçons et 320.000 filles sortent des écoles primaires, rurales ou urbaines. Or, d'après la Revue économique française, les besoins des métiers dont l'exercice suppose un apprentissage complet et méthodique sont les suivants :

Industrie : 89 093 garçons et 1.665 filles ; Artisanat : 51.566 garçons et 10.694 filles ; Commerce : 14.532 garçons et 376 filles ; Agriculture : 28.109 garçons et 175 filles ; soit, au total : 183.365 garçons et 12.910 filles.

Dans certains métiers, la main-d'œuvre est très demandée. En particulier, les petits commerces et industries de l'alimentation accusent un déficit de 11.204 apprentis (dont 4.801 boulangers et 5.788 bouchers). En général, les établissements industriels demandent moins d'apprentis que les établissements artisanaux, du moins en ce qui concerne l'alimentation, où l'industrie ne réclame que 1.693 apprentis contre 11.024 ; les établissements du vêtement, 20.604 contre 21.298 ; les cuirs et peaux, 3.359 contre 7.163. Par contre, dans les métaux, l'industrie réclame 25.354 apprentis et l'artisanat 9.527. Dans le bâtiment, les besoins sont de l'ordre de 33.000 pour les grandes entreprises et de 12.000 pour les artisans.

Il est à remarquer que ces calculs ont été faussés en partie par des considérations d'actualité telles que précédemment de main-d'œuvre et manque de matières premières.

Chronique Locale

Renouvellement des cartes d'alimentation. — Réception des fiches de demande en vue de l'établissement de la nouvelle carte d'alimentation (2^e tranche).

La Mairie communique :

Ces fiches, complétées suivant les indications qui y sont mentionnées, devront être remises à la mairie du 2 au 18 août accompagnées :

1° De l'ancienne carte d'alimentation, 2° Du livret de famille, 3° De l'une des pièces d'identité énumérées sur les affiches officielles.

Les consommateurs voudront bien se présenter dans l'ordre rigoureusement alphabétique établi ci-après :

Le mercredi 2 août, les lettres J et K et de Lab jusqu'à Lacot inclus.

Le jeudi 3, de Lacot à Lat inclus.

Le vendredi 4, de Lau à Ly.

Le samedi 5, de Ma à Maz inclus.

Le lundi 7, de Me à My.

Le mardi 8, les lettres N et O et de Pa à Pety inclus.

Le mercredi 9, de Peu à Py.

Le jeudi 10, la lettre Q et de Ra à Rop inclus.

Le vendredi 11, de Roq à Ruy et de Sa à Sin inclus.

Le samedi 12, de Sio à Sz et lettre T.

Le mercredi 16, de la lettre U à la lettre Z.

Le jeudi 17 et le vendredi 18, tous les retardataires (de A à Z).

Heures de réception : Matin, de 9 h. à 11 h. 30 ; Soir, de 14 h. à 17 h. 30.

Avis important. — Ne pas indiquer le numéro de l'ancienne carte au recto de la fiche de demande. Cette inscription incombe à la Mairie.

Observations. — La marche de ces opérations a subi un ralentissement occasionné par les événements. Le ce fait la période prescrite pour le renouvellement se trouvant sensiblement réduite, nous prions, à nouveau, les consommateurs de se conformer strictement à nos instructions.

Nous déclinons toute responsabilité pour les inconvénients que pourront rencontrer ultérieurement les retardataires, démunis de la nouvelle carte, pour la perception de leurs titres d'alimentation.

Nous avons constaté l'extrême négligence de certains consommateurs compris dans la première tranche (de la lettre A à la lettre I) qui n'ont pas encore répondu à notre convocation du 1^{er} juin ; ils voudront bien se présenter aux dates qui leur sont réservées (voir ci-dessus).

Devant l'exposé de ces difficultés qui seront comprises par tous, nous avons la certitude de pouvoir compter, à l'avenir, sur la diligence et la bonne volonté des consommateurs ; ils tiendront à nous accorder leur aide dans une tâche délicate et compliquée en suivant nos prescriptions.

Titres « S ». — Le maire de Bergerac informe les consommateurs qui utiliseraient les titres « S » dits de « sécurité » que l'usage de titres non validés exposera tout contrevenant à des poursuites judiciaires et à de graves sanctions.

Seront seuls valables et acceptés par les commerçants les titres de « sécurité » portant une empreinte spéciale à l'encre rouge apposée dans le corps du titre. Certains titres de sécurité portent une empreinte à l'encre violette ; ils doivent obligatoirement porter, en outre, l'empreinte spéciale de validation à l'encre rouge.

Valeur des tickets composant la feuille d'alimentation pour le mois d'août.

PAIN

A. Tickets valables du 1^{er} au 16 : SA, SD, SE, SH, SK, SM, SO, SR.

B. Tickets valables du 17 au 31 août : SB, SC, SF, SJ, SL, SN, SP, SQ.

Valeur des tickets par catégorie (en grammes) :

Catégorie	Tous les tickets sauf SQ	Ticket SQ
E.....	225 gr.	300 gr.
J1.....	400	175
J2.....	525	425
J3.....	625	650
A.....	525	425
T.....	600	250
C.....	600	250
V.....	400	175

Chacun des tickets correspond à deux jours de pain.

VIANDE

Toutes catégories (en grammes) : MN, 90 ; ML, 60 ; MH, 60 ; ME, 90, MG, 90 ; MJ, 30 ; MM, 30 ; MP, 30 ; MO, 60 ; MK, 60.

Catégorie J3 seulement : MA, 90 ; MB, 90 ; MC, 90 ; MD, 90 grammes.

MATIÈRES GRASSES

Les tickets MX, MV, MS, MT, MU, MW, MZ ont une valeur de 5 grammes chacun. Le reste de la ration donnera lieu à désignation ultérieure des tickets.

FROMAGE

Les tickets FT, FS, FR, FU, FV, FW ont chacun une valeur de 20 gr. Les valeurs et autres affectations des tickets seront indiquées par communiqués spéciaux.

Prix autorisés à Bergerac pour la période du 1^{er} au 15 août 1944.

— Vente aux consommateurs.

	Le kilo
Aubergines.....	6 50
Bettes.....	3 »
Betteraves rouges.....	4 »
Carottes avec fanes.....	10 50
Céleris verts.....	5 50
dorés.....	8 50
Chicorée frisée, la pièce, 2 50	5 »
Scarole.....	2 50
Cornette.....	2 »
Choux.....	5 »
Concombres.....	6 »
Cornichons.....	10 »
Courges.....	2 50
Courgettes.....	4 50
Echalottes grises.....	10 »
Oignons.....	7 »
All.....	10 »
Epinards.....	5 »
Haricots verts.....	15 »
Haricots à égrener.....	10 »
Haricots beurre.....	12 50
Lait..... la pièce..	2 50
Navets avec fanes.....	5 50
Oseille.....	4 50
Melons d'Espagne (Pastèques).....	1 »
Piments verts et rouges.....	5 »
Poireaux.....	11 50
Radis noirs.....	5 50
Salsifis et scorsonères.....	7 50
Tomates.....	7 50

Toute personne achetant au-dessus des prix autorisés sera passible des sanctions prévues par l'article 37 de la loi du 21 octobre 1940 sur la hausse illicite.

Chaussures de Limoges
58, Rue Neuve — R. BURÉ, chausseur

Série pour la Classe
Série pour la Marche
Série pour l'Appartement

M. Marcel LESCAU, facteur T.T., demeurant rue Jean Bergerac, avise tous les consommateurs et négociants de Bergerac qu'il ne répond plus des dettes de sa femme née PEYNOT LECIAU, ayant quitté le domicile conjugal.

Ravitaillement en pain. Le Préfet communique :

Des bruits ayant trait à l'insuffisance de nos approvisionnements ont déterminé chez beaucoup de consommateurs une inquiétude poussée à grossir les queues aux portes des boulangeries. Par suite des circonstances, notamment des pluies d'orage de temps derniers, les battages retardés et la date de la soudure trouvée reportée au-delà de la primitivement prévue.

Il est indéniable que des difficultés sont nées de cette situation, que compliquer la raréfaction des ports automobiles ; mais ces difficultés ne sont pas telles que le ravitaillement en pain des consommateurs ne soit assuré.

Les boulangers disposent de quantités de farine suffisantes et les consommateurs peuvent recevoir leur ration normale. Cependant, les boulangers n'ayant pas l'avance nécessaire ne paient qu'au fur et à mesure des arrivages et sont quelquefois dans l'obligation de servir clientèle en échelonnant leurs livraisons sur la matinée et l'après-midi.

Malgré les retards qui sont susceptibles de se produire, la situation n'a aucune raison de s'aggraver. Elle doit faire preuve de discipline et éviter d'allonger inconsidérément les files d'attente.

Tout est mis en œuvre pour améliorer rapidement la situation actuelle qui a un caractère essentiellement temporaire.

Ordures ménagères. — Le maire de Bergerac informe la population qu'en présence du manque de moyens de transports, il n'est possible aux services de la ville de procéder à l'enlèvement rationnel des ordures ménagères.

En conséquence, à partir du 26 août l'enlèvement des ordures ne sera effectué que trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi ; le vendredi, réservé aux débris de menuiserie et ferrailles, est supprimé. Les habitants sont priés de faire tous leurs efforts pour que les ordures déposées soient réduits au minimum et ne contiennent dorénavant aucun des débris précités (verres, fers).

Il est recommandé enfin à ceux qui ont des jardins de procéder eux-mêmes à l'entassement de leur détritus dans des sacs ou à leur incinération, ce qui allégera d'autant les tombereaux chargés de l'enlèvement et permettra d'assurer un service plus complet.

TOMBOLA DES PRISONNIERS

Le Comité du Centre d'Entente des Prisonniers informe le public que les comptoirs de vente de billets fonctionnent chez les commerçants comme par le passé.

Pharmacie de service, Dimanche 6 et lundi matin 7 heures, pharmacie Arras, boulevard Montaigne.

Mariage et générosité. — Le 16 juillet, a été célébré, à la mairie de Bergerac, le mariage de M. Jean-Saladin, cultivateur, domicilié à Puygny, commune de Pomport, avec Jacqueline Lasserre, sans profession, domiciliée à Bergerac, rue Saint-Jacques. Le mariage a été célébré par le pasteur de notre ville, la somme de 205 fr. nous remercions et nos vœux pour le bonheur aux jeunes époux.

Docteur. — M. Flotte, ancien professeur de médecine à la Dordogne, directeur de conférences à la Faculté des Sciences de Bordeaux, vient d'être nommé professeur de l'Université d'Aix.

Résultats du baccalauréat (mathématiques). — Centre de Bergerac ont été reçus : Bernard (assez bien), Charet, Deunay, Frayse (très bien), Good, Gorins, Guillot, Micoyne (assez bien), Monseau, Montel (assez bien). Nos sincères félicitations.

Travailleurs français en Espagne. — Le Comité d'Espagne aux travailleurs français en Espagne regrette de ne pouvoir se procurer les denrées particulièrement recherchées pour la confection des vêtements. Ses adhérents voudront bien comprendre l'impossibilité actuelle de laquelle il se trouve. Néanmoins, et pour ne pas laisser que l'activité du Comité s'est éteinte, il tient à faire savoir qu'il reste en relations étroites avec le groupement départemental, ce qui fait tout son possible pour obtenir le ravitaillement général des denrées contingentes. En attendant, l'expédition des colis continuera à être assurée par Mlle Martini, qui se fera un plaisir de fournir tous renseignements utiles aux personnes qui voudront bien se rendre à son domicile, avenue Wilson.

Certificat d'aptitude professionnelle. — Le Maire de Bergerac, officier de la Légion d'honneur, a l'honneur de faire connaître les résultats de l'examen du Certificat d'aptitude professionnelle passé les 26 et 27 mai dernier. Sont admis les apprentis dont voici les noms :
 Maîtres : Allemandou Charles, Berthelette Jean, Cailoux Pierre, Dumoy Georges, Fressignac Yves, Julien Jean, Peyrichou Guy, Teysier Henri, Vallageas Roger,
 Apprentis : Challes Nicolas, Monponcy, Larginière Pierre, Salon Vidal Georges,
 Ouvriers : Lagrange Jean,
 Journaliers : Grellier Roger, Borderie Raymond, Jaekart Roger, Rouzier

Les examens ont eu lieu à Bergerac, dans les différentes salles des cours professionnels de la ville. La Municipalité améliore sans cesse leur valeur technique et matérielle. A cette occasion, le maire rappelle aux parents et patrons que les lois Astier de 1918 et Paul Boncour de 1933 rendent obligatoire pour les apprentis des deux sexes la fréquentation des cours professionnels. A leur reprise, une surveillance sera exercée conjointement par M. l'Inspecteur du travail et les services de la Ville pour que chacun remplisse ses obligations. Une note ultérieure fera connaître les résultats des examens des 7 et 8 juillet.

Un nouveau geste de générosité en faveur d'une famille éprouvée. — Un chèque de 10.500 francs vient d'être remis par les soins de M. Delville, Inspecteur social de l'Organisation Todt Firme Studt, à la famille Barbery, à l'occasion du décès de leur fils employé à cette firme.

Prix de vente de l'énergie électrique. — En application de l'arrêté ministériel en date du 28 juin 1944, les prix de vente de l'énergie électrique, pour le 2^e trimestre 1944, s'établissent comme suit :
 Eclairage aux abonnés particuliers (1^{re} tranche) : 2 fr. 422 le kwh.
 Force motrice aux abonnés particuliers : 2 fr. 132 à 1 fr. 49 le kwh., suivant l'importance de la consommation.

Un rappel sera fait ultérieurement pour toutes les consommations facturées depuis le 1^{er} avril à l'ancien tarif.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Emile Labroue, née Marguerite Brugère, veuve de l'ancien principal du Collège de Bergerac et ancien proviseur du Lycée de Périgueux, décédée à Bergerac dans sa 91^e année.

Les obsèques ont été célébrées le mardi 1^{er} août, à 10 heures, au milieu d'une nombreuse assistance. Nous prions le petit-fils de la défunte, M. Christian Jouhet, l'honorable notaire de l'avenue Wilson, ainsi que sa famille, d'agréer l'expression de nos vives et sympathiques condoléances.

Curage des ruisseaux. — Le curage du canal de dérivation du « Caudreau » et des autres canaux, le « Canelet » et le « Pontet », sera effectué cette année, à venir soit et à vieux bords, dans les conditions fixées par les arrêtés de police et conformément aux dispositions ci-après :
 Les travaux auront lieu à partir du mercredi 16 août et devront être terminés au plus tard le mardi 29 août.

En conséquence, les eaux devront être arrêtées à Pombonne, le lundi 14 août, à 7 heures du soir, au moyen d'un barrage établi à l'origine du canal de dérivation. Ce barrage ne pourra être détruit que le mardi 29 août, à 7 heures du soir.

Si le curage n'est pas fait dans les conditions fixées par les règlements et arrêtés en vigueur, il y sera procédé par les soins de l'Administration municipale et aux frais des retardataires ou de ceux qui auraient insuffisamment exécuté le travail.

Les personnes désirant effectuer le curage sont priées de se faire inscrire à la Mairie, bureau des travaux (2^e étage).

Audiences de vacations. — Les audiences de vacations du tribunal de Bergerac sont fixées aux jeudis 10 et 24 août, 7 et 21 septembre.

Rectification. — Dans notre dernier numéro, nous avons publié les résultats aux examens de fin d'année des élèves de l'école et des cours complémentaires de jeunes filles de Bergerac.

Au cinquième paragraphe de la liste, il faut lire : A été déclarée admissible aux épreuves orales du concours de recrutement des élèves-institutrices, Mlle Copillet Geneviève.

Croisade de l'Air pur. — A l'occasion de la vente des « bons de solidarité », le Secours National avait organisé un concours entre toutes les écoles du département. Pour les centres ruraux, c'est la petite école de Saint-Martin-des-Combes, où chaque élève a vendu une moyenne de douze bons, qui remporte le premier prix. Viennent ensuite, dans l'ordre, les écoles de : Les Lèches, avec dix bons; Saint-Jean-d'Estissac, Breuilh et Fraisse, avec sept bons; Lolme et Saint-Vivien, avec six bons; Saint-Julien-de-Lampou, avec cinq bons; Saint-Etienne-de-Puycorbier et Larzac, avec quatre bons.

En ce qui concerne les centres urbains, c'est l'école de Saint-Georges de Périgueux (garçons), dont les trois cent cinquante élèves ont vendu une moyenne de trois bons de solidarité, qui arrive en tête du classement.

En récompense de leur zèle et de leur dévouement au Secours national, les enfants des écoles gagnantes recevront une attribution exceptionnelle de biscuits casés.

Concours de pouliches et poulinières. — La Préfecture communique :

Des concours de pouliches et de poulinières auront lieu dans le département le samedi 12 août, à 10 heures (heure légale), place du Tribunal, à Bergerac (arrondissements de Bergerac et Sarlat), et le mercredi 9 août, à 14 heures, place du Tribunal, à Ribérac (arrondissements de Ribérac, Périgueux et Nontron).

Seront admises à concourir, les pouliches de 2 et 3 ans, les poulinières suitées et les poulinières non suitées. MM. les propriétaires sont invités à se faire inscrire au cours de la monte, à la station d'étalons la plus rapprochée du lieu de concours où ils ont l'intention de présenter leurs animaux.

D'autre part, les juments remplissant les conditions prévues par l'arrêté du 20 mars 1941, pour obtenir une prime spéciale de conservation aux poulinières de sang, devront être signalées, à bref délai, au directeur du dépôt d'étalons de Libourne.

Nota. — A Bergerac, à l'issue du concours des juments de sang, aura lieu une présentation d'animaux de trait et trait léger des catégories suivantes : poulains et poulinières de 2 et 3 ans; juments poulinières suitées.

Les engagements seront reçus au Secrétariat de la Société hippique de Bergerac.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter les affiches.

Cinéma « Cyrano ». — Dimanche 6 août, deux matinées. Première séance à 14 h. 30, seconde séance à 17 heures. Un film de grande classe : « Regain », avec Fernandel, Orane Demazis et Gabrio.

Ce film ne sera projeté que deux séances seulement.

Marché du 29 juillet. — Quelques cours pratiqués :

Légumes : Blattes, 8 fr. le kg; céleri, 5 à 8 fr. le pied; tomates, 12 fr. le kg; courgettes, 10 fr.; haricots verts, 30 fr. le kg; haricots chapelets, 35 fr. le kg.

Fruits : Reine-Claude, 13 fr.; prunes abricots, 10 fr.; autres qualités, de 3 à 8 fr.; poires, de 8 à 10 fr., le tout le kilo.

Achat de fruits. — Les Etablissements DIN, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac, achètent les fruits pour les confitures.

Trouvailles. — Il a été trouvé : Un chapeau paille d'enfant par Mme Chatras, rue du Pont-Saint-Jean.

Un petit chien par Mme Lavandier, rue Michelet.

Une paire de sacs de vélo par M. Georges Gros, place St-Michel.

Un carton contenant un tube de dermo-cuir par M. Cook, rue de Hérédia.

Une paire de lunettes correction de la vue par M. Roussille, 19, rue Thiers.

Un portefeuille usagé par Mme Marie Lansade, au Brenel (remis à sa propriétaire).

Un soulier de femme par Mme Dauriac, 62, rue Pozzi (remis à sa propriétaire).

Une médaille St Christophe par M. Fournier, 21, cours Alsace-Lorraine.

Un portefeuille renfermant des papiers au nom d'un habitant de Lamontz-St-Martin par M. Perot Joseph, demeurant à Gabanel.

Un bracelet par M. Mendès Georges, rue Hoche.

Un mouchoir de soie par Mlle Tourtois, rue Nungesser et Coli.

Un porte-monnaie avec une petite somme et divers papiers, par Mlle Charrié Suzanne, rue Montauriol.

Un portefeuille par M. Georges Desage, à Campsegret.

2 paires de gants de dame, l'une au Cinéma, par le gardien de la paix Charles Larchez, l'autre au Parc Municipal, par M. Delmas, n° 24, rue St-Esprit.

Une paire de feutres et de sandales par Mme Jeanne Lavandier, rue Jean Macé.

Deux porte-monnaie l'un par Mme Léa Roucou, de Rosette, l'autre par M. René Coulaud, rue St Etienne.

Un billet de banque par M. André Céliérier, rue Georges Clémenceau.

Déclarations ont été faites au Commissariat de Police, bureau des épaves.

Caisse d'Epargne de Bergerac
 Boulevard Maine-Biran
 Résultats du mois de juillet 1944

Versements..... 2.524.704
 Remboursements..... 486.872

Excédent des versements... 2.037.832

Tribunal Correctionnel
 Audience du 27 juillet 1944

Vol et complicité. — Le tribunal inflige une amende de 600 francs à Pierre F..., 19 ans, cordonnier à Bordeaux, et à Yves Paillac, 23 ans, peintre, également de Bordeaux.

Coups et blessures. — Lucien P..., 17 ans, et Jean Pampouille, 23 ans, cultivateurs à Naussannes, se sont portés des coups et fait des blessures. Le tribunal les gratifie d'une amende de 600 francs à chacun, mais avec le bénéfice de la loi de suris.

Abatage clandestin. — Pour abatage clandestin, hausse illicite et vente de viande sans ticket, Paul Merleier, 24 ans, cultivateur à Gardonne, paiera une amende de 1.200 fr.

Divers. — Robert N..., 39 ans, épicer à Bergerac, est poursuivi pour transport de denrées sans autorisation, défaut de carte professionnelle, création de commerce sans autorisation, détention illicite de stocks et majoration illicite de prix de vente; il lui en coûtera 3.600 francs d'amende.

*** Pommes de terre de semence.** — Les producteurs, cultivateurs et maraichers de la commune de Bergerac ont à nouveau priés de se faire inscrire pour la sèmenes de la campagne 1945, au Secrètarlat du Syndicat, 2, rue Saint-Esprit, avant le 10 août. Aucune autre rèpartition n'étant envisagèe, il est trè important de faire noter les demandes avant la date fixèe.

RAVITAILLEMENT EN VIANDE de Bergerac

Le ravitaillement en viande des centres urbains est devenu l'un des problèmes les plus angossants du jour. Les consommateurs de Bergerac le savent malheureusement bien, puisqu'ils ont en maintes fois à souffrir de l'insuffisance de l'approvisionnement.

Il est nècessaire qu'ils sachent aussi que cette question si importante est l'objet des prèoccupations constantes des services intèressés, tant des autoritès locales (Municipalitè, Sous-Prèfecture) que du Ravitaillement gènèral, qui vient d'achever dans les circonscriptions des Commissions d'achat voisines de Bergerac une campagne de prospection qui va permettre d'améliorer sensiblement la situation.

Il est indispensable que chacun rèponde aux efforts qui vont ètre faits pour augmenter les apports de bétail rèalissè grâces à la comprèhension par tous de leurs devoirs.

Consommateurs, n'essayez pas de percevoir plus que votre ration et ne vous prètez pas aux trafics frauduleux.

Bouchers, sachez qu'aujourd'hui plus que jamais votre tâche ne peut admettre aucune faute ni aucune dètaiillance. Soyez èquitables dans votre rèpartition et soyez justes dans vos prix. L'honneur de votre corporation ne pourra qu'y gagner et la population ne vous en ètre que reconnaissante.

REMERCIEMENTS

M. Gaston Blondy ; M. et Mme Gaston Barrièrè ; M. et Mme Louis Joudou ; M. et Mme Louis Lagrange ; M. Albert Buesière (en captivitè). Mme et leur fille ; M. et Mme Maxime Lacombe et leurs enfants ; M. et Mme René Caillaud et leur fille ; Mme veuve Louise Monynat, remercient bien sincèrèment toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Gaston BLONDY

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance, et s'excusent auprès des personnes qui n'ont pu ètre touchèes par les faire-part.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Louis Joubert, née Labroue ; M. et Mme Henri Labroue ; M. et Mme Christian Joubert ; Mmes Monique et Anne-Marie Joubert ; Mme veuve Ducloux et sa famille ; M. et Mme Jean Herscher, remercient bien sincèrèment toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame veuve Emile LABROUE

Née Marguerite BRUGÈRE

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Gènèrales, Bergerac
Tel. 79.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Fèbvre Jacques, pl. Bellegarde.
Laville Madeleine, av. Calmette.
Rohrig Claude, r. Félix-Faure.
Farjanel Jean-Claude, r. Jacques-Le Lorrain.
Browne Viviane, r. Candillac.
Hammerschmidt Raymonde, av. Calmette.

MARIAGES

Saladin Jean, cultivateur, de Pomport, et Jacqueline Lasserre, s. p., de Bergerac.
Guari Fernando, commerçant, de Bergerac, et Marie Simounet, ouvrièrè d'usine, de Bergerac.
Penaud Paulus, forgeron-serrurier, de Bergerac, et Marie Parsac, s. p., de Bergerac.

DÈCÈS

Delbos Marie, veuve Peyrefiche, 92 ans, s. p., av. de Verdun.
Boulou Elie, 76 ans, cultivateur, aux Brandines.
Auriel Anne, 90 ans, s. p., rue Valette.
Brugère Marie, veuve Labroue, 91 ans, r. Marèchal-Joffre.

Fondres, Demi-Muids Cuves, Barriques
EN LIÈS BLANCHE ET ROUGE
Tonnellerie DE SA CONTE
Route de Pombonne, BERGERAC
Téléphone 608
Achète tartre blanc et rouge

REVIGOR Pendant vos batailles, conservez soigneusement vos **BALLES** traitées avec **REVIGOR** Aliment complet.
FARY, au St-Onger, Bergerac

CHAMBRE garnie à louer par dame de prèfèrence, eau courants, cabinet de toilette, w.-c., èlectricitè, libre de suite. S'adresser 42, rue Candillac. 470

PROFESSEUR licenciè, donne excellent leçon primaire, primaire supèrieur, secondaire. Prix modèrès. S'adresser 108, rue Neuve. 478

ON DEMANDE pour le 1^{er} septembre, une chambre, un mènage domestique de 3 personnes, pour propriètè et vignoble situés à 3 kilomètres de Bergerac. S'ad' mardi, jeudi ou samedi, 26, r. Pozzi (O.D.T., n° 514). 479

A VENDRE voiture d'enfant, ètat neuf. S'adresser à la Poterie, 123, rue Valette. 480

A VENDRE costume marine, culotte longue ètat neuf. Costume marron, culotte golf, usagè. Pardessus bon ètat, Paraverse cirè noir avec capuchon, le tout pour 14 ans, chez Germaine, modes, 4, rue Jules Ferry. 473.

DEMANDE à acheter maison en ville. Mourlet, 21, rue des Carmes. 482

L'Administrateur-Gèrant :
R. TAILLANDIER.

BELLE GLACIÈRE charentier, à vendre, bonne occasion. S'ad' chez Yvan Salenueve, rue de la Brèbohe, de 1 h. à 2 heures et de 7 h. à 21 heures. 474

JE CHERCHE raccommodage. Prendre l'adresse 108, rue Neuve-d'Argenson. 476

MÈNAGE 2 ou 3 personnes, dèmandè au 1^{er} septembre, pour propriètè vignobles Monbazillac 3 kilomètres de Bergerac. Prendre adresse 108, rue Neuve. (O.D.T., n° 543). 477

A VENDRE une maison 5 pièces, cuisine, cave, garage et dèpendances, construction rècente ; bean jardin, lavoir avec ruisseau. Quartier agrèable près centra. Eau, gaz, èlectricitè. S'ad' 108, rue Neuve. 465

DEMANDE place domestique agricole à la pension. Armandy, au Maine, par Monleydier. 441

Aux Pèpinières CHAMBAUD Jeune on achète les noyaux de pèches. 455

L. DHUMERELLE & FILS
52, Place Gambetta
Transactions immobilières — Achat et vente de Propriètès, Fonds de Commerce, Industries

Etude de M^e HERTZOG, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M^e DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac, substituènt M^e Ed. HERTZOG, notaire en la dite ville, absent, le premier août mil neuf cent quarante-quatre, enregistrè le deux août mil neuf cent quarante-quatre, folio 77, n° 545, par le Receveur qui a perçu les droits,

Monsieur Anselme BERTHOUMEY-ROUX, négociant, et Madame Marie GINESTAL, son èpouse, demeurant ensemble à Bergerac, rue du Marèchal Pétain, n° 54 bis, et vendù à Madame Denise BONNEFOND, sans profession, èpouse de Monsieur Jean SICARD, propriètaire, avec lequel elle demeure à Bergerac, route de Bordeaux.

Un fonds de commerce exploitè par eux à Bergerac, rue du Marèchal Pétain, n° 54 bis, et dont l'objet est le commerce de dètail de chaussures, galoches, sabots, pantoufles et sandales, ainsi que toutes fourrures, caoutchouc ou autres, y compris clous et pointes diverses au dètail, ainsi que le tout est spècifiè dans une dèclaration aux fins d'inscription modificative de l'immatriculation au registre du commerce de Bergerac le huit janvier mil neuf cent quarante deux.

L'entrèe en jouissance est immèdiate. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de la seconde insertion en l'ètude de M^e HERTZOG, notaire à Bergerac.

L'insertion prèvue par l'article 31 de la loi du 29 dècembre 1926, paraîtra au Bulletin annexe du Journal Officiel. Pour première insertion.

Signè : M^e SAINT-MARC,
Notaire substituènt.

LES TRAVAUX DU SUD-OUEST

Sociètè anonyme au capital de 1.600.000 fr.

Siège social à Monestier (Dordogne)

avec Direction Gènèrale à **VILLEMOMBLE** (Seine-et-Oise) 58 bis, avenue Gallieni

Augmentation de Capital Par incorporation de Réserves

Aux termes d'une dèlibération l'assemblèe gènèrale extraordinaire du 22 juin 1944, dont une copie conforme, enregistrèe, a ètè dèposèe le 2 juillet 1944, les actionnaires de la Sociètè anonyme dite « LES TRAVAUX DU SUD-OUEST », au capital de 1.600.000 francs, dont la siège social est à Monestier (Dordogne), réunissant le rùn prescrit par la loi ont approuvè l'unanimitè des actionnaires prèsents ou reprèsentès, diverses rèsolutions, notamment les deux suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblèe gènèrale sur la proposition du Conseil, connaissances prèses du rapport du Conseil, dècide d'augmenter le capital social d'une somme de 400.000 francs (quatre cent mille francs) et de le porter à 2.000.000 de francs, par crèation de huit cents actions nouvelles de cinq cents francs chacune, entièrement libèrèes, portant les numèros 3.201 à 4.000, attribuèes aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes, et par l'incorporation dans le capital social de la somme de 400.000 francs, prèlevèe sur les rèserves figurant au bilan.

Les actions ainsi crèees et rèservèes sont soumises à toutes les dispositions statutaires.

Elles porteront jouissance du 1^{er} janvier 1944, et seront dès lors entièrement assimilèes aux actions actuelles au point de dèpart de l'exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Comme consèquence du vote de la rèsolution, l'assemblèe gènèrale dècide de modifier comme suit l'article six des statuts :

« Article 6. — Capital : Le capital est fixè à deux millions de francs, divisè en quatre mille actions de cinq cents francs chacune entièrement libèrèes »

Deux copies enregistrèes d'après cès verbal de la dèlibération du 22 juin 1944, ont ètè dèposèes à la Grettè du Tribunal de Commerce de Bergerac, le 26 juillet 1944.

Four extrait et mention.

G. DE LA MARNIERRE.

La chance d'un prostatique

C'est d'essayer, à la suite d'un diagnostic aussi sûr que celui des Dragèes de Magnogène et les Suppo-Magnogène, que vous obtiendrez un prècieux soulagement. Les envies deviennent moins impèrieuses, les brûlures, les brûlures de la prostate et les èlancements se calment ; la prostate se dècongestionne gènèralement. L'état gènèral s'améliore progressivement. Chez les prostatiques opèrès, les Dragèes de Magnogène favorisent règulièrèment des forces avec meilleur fonctionnement de la vessie. Toutes Pharmacies. Visa n° 1077 P - 7760.